



**AVIS PUBLIC**  
**Entrée en vigueur de règlement**

*Municipalité du Canton Arundel*

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée que le règlement suivant entre en vigueur :

- Le règlement #236 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité du Canton d'Arundel.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation, pendant les heures de bureau, à l'hôtel de ville située au 2, rue du Village.

Donné à Arundel, ce 26 février 2018.

**PUBLIC NOTICE**  
**Entry into force of by-law**

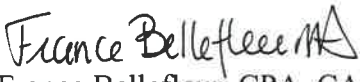
*Municipality of the Township of Arundel*

Public notice is hereby given by the undersigned that the following by-law has entered into force:

- By-law #236 on the code of ethics and conduct of elected municipal officers.

A copy of this by-law is available for consultation during office hours at the Town Hall located at 2 Village Street.


Given in Arundel, February 26<sup>th</sup>, 2018

  
France Bellefleur, CPA, CA  
Secrétaire-trésorière / Directrice générale  
Secretary-treasurer / Director general

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'entrée en vigueur du règlement 236 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité du Canton d'Arundel au bureau de la Municipalité, sur les deux (2) tableaux d'affichage (intérieur et extérieur) situé au 2, rue du Village ainsi qu'au bureau de poste, sur les deux (2) tableaux d'affichage (intérieur et extérieur) situé au 14, Route du Doctor Henry à Arundel, en date du 26 février 2018.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat à Arundel, ce 26<sup>ième</sup> jour de février 2018.

  
Carole Brandt  
Secrétaire-trésorière adjointe

